

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : De la Croisée-des-Champs

Date : 14 juin 2018

Nombre de signalements d'intimidation : 2

Nombre de plaintes : 0

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2016-2017

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p>Nous sommes une école SCP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une vision commune de ce qu'est l'intimidation vs violence. (tout le personnel de l'école, ainsi que les élèves) <i>À CONSOLIDER</i></li> <li>- Travailler la dénonciation, continuer à encourager les enfants à dénoncer et mettre en place des nouveaux moyens de dénonciation. <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- Développer une culture tolérance zéro face à l'intimidation. <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- Les élèves auteurs d'intimidation doivent apprendre à se reconnaître. <i>À MAINTENIR</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître le plan de lutte aux membres du personnel ainsi qu'aux parents. <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- Maintenir notre plan de surveillance stratégique dans la cour et améliorer la surveillance dans les endroits plus problématiques, animation sur la cour d'école le midi. <i>À MAINTENIR</i></li> </ul> </li> </ul>	<p>Toutes les données sont entrées au profileur.</p> <p><b>CE QU'IL Y AVAIT DÉJÀ EN PLACE DANS NOTRE ÉCOLE ET QUE NOUS POURSUIVONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles de conduite de l'école</li> <li>- SCP, enseignement explicite des comportements attendus, matrice de comportements et affiches</li> <li>- Animation TES, habiletés sociales en sous-groupe, allégories... (exemple : danse des brutes) <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- <i>Vers le Pacifique</i> pour le préscolaire. <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- Lors de la récréation du midi : plan de surveillance stratégique, visibilité des surveillantes sur la cour (dossard vert), utilisation de walkie-talkie <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- Contrat d'engagement des élèves face au respect du code de vie.</li> <li>- Pièce de théâtre pour contrer l'intimidation présentée aux élèves par des élèves. <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- Jeux supervisés par la TES pour les élèves qui ont besoin de développer de meilleures habiletés sociales (carrés de jeux) <i>À MAINTENIR</i></li> <li>- Atelier sur la cyber prudence aux élèves de 5e année donnée par l'animatrice de VSEC. <i>À MAINTENIR</i></li> </ul> <p><b>CE QUI DEVAIT ÊTRE MIS EN ŒUVRE EN 2017-2018:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application du protocole d'intervention <i>À MAINTENIR</i></li> </ul>



- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Former le personnel sur les stratégies d'interventions efficaces (SCP niveau 2) <i>À POURSUIVRE</i></li><li>- Maximiser l'utilisation adéquate du profileur afin d'obtenir un portrait réel des gestes de violence et d'intimidation. <i>À POURSUIVRE</i></li><li>- Cohérence entre les divers intervenants. (formation, rencontres régulières de diffusion de l'information à tout le personnel de l'école, assurer un suivi constant) <i>À POURSUIVRE</i></li><li>- <b>Implantation du programme PEP</b> <i>À POURSUIVRE</i></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Formations, ateliers pour les élèves (pour développer une vision commune de ce qu'est l'intimidation). <i>À CONSOLIDER</i></li></ul> |
|--|--|

### Mise en œuvre des moyens

**Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés :**

**Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?**

- Oui, nous sommes une école SCP, donc nous avons un continuum d'intervention, des plans de leçons pour enseigner les comportements attendus, plusieurs ateliers animées par nos TES (estime de soi, les habiletés sociales, l'affirmation de soi, apprendre à dénoncer, apprendre à parler en JE...)
- Par contre la boîte de dénonciation et l'adresse courriel n'ont pas connues un grand succès.
- Pour ce qui est de la vision commune de ce qu'est l'intimidation, il reste un peu de travail à faire à ce niveau, auprès des parents et de certains élèves. Nous avons mis dans l'agenda 17-18 un tableau faisant état des différences entre l'intimidation et un conflit. Ce tableau sera de nouveau dans l'agenda des élèves **2018-2019**.
- Une pièce de théâtre réalisée par une classe de 5<sup>e</sup> année avec leur titulaire et l'aide d'une éducatrice de SDG.



**Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?**

- Oui, tous les cas d'intimidation (qui ont été jugés comme étant de l'intimidation) ont été entrés au profileur et dans le logiciel de la CS.

**Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?**

- Oui, plusieurs mesures éducatives ont été mises en place : ateliers animés par les TES au niveau de l'estime de soi, comment bien s'exprimer sans blesser l'autre, la notion de respect, parler en JE, apprendre à prendre conscience de ses gestes, de ses paroles, travail en atelier, récréation am ou après l'école.
- Mesures de sanction : Tous les élèves ayant fait de l'intimidation ont rencontré la direction qui a appelé les parents. Des gestes de réparation, lettres d'excuses, encadrement lors des récréations, rencontre avec les parents, suspension à l'interne ou à l'externe, rencontre avec le policier éducateur...
- Carré de jeux supervisés.
- **Implantation du programme PEP.**

**Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?**

- Oui, les enfants victimes ont eu le soutien nécessaire. Certains ont eu un suivi avec la TES afin de travailler à différents niveaux : travailler le lien de confiance ou le sentiment de sécurité, les habiletés sociales, l'affirmation de soi, l'estime de soi, apprendre à dénoncer, apprendre à parler en JE...
- Mesures de soutien pour les élèves auteurs : Travail avec la TES au niveau de l'estime de soi, comment bien s'exprimer sans blesser l'autre, la notion de respect, parler en JE, apprendre à prendre conscience de ses gestes, de ses paroles, écoute (il arrive que l'auteur soit un ex-élève intimidé et qu'il ait besoin d'en parler...).

**Les difficultés rencontrées :**

- Aucune difficulté majeure.

**Les éléments facilitants :**

- La cohérence des intervenants à l'interne, le fait d'être une école SCP, le profileur.
- Travail d'équipe.
- La communication et la vision commune entre l'équipe TES et direction.
- **Moins d'élèves donc plus de temps pour intervenir en prévention.**



### L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cohérence entre les intervenants.</li><li>- Attentes claires envers les élèves.</li><li>- Intervention rapide, toutes les dénonciations ont été prises au sérieux et traitées le jour même.</li></ul>	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sentiment de sécurité, de confiance.</li><li>- Utilisation d'un langage commun.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer une relation de confiance, les cas soulevés sont traités et pris au sérieux. (l'école intervient)</li><li>- Habilitier les parents à différencier un conflit de l'intimidation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Implication du policier éducateur.</li></ul>

### Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- 1- Prévoir du temps TES pour travailler en prévention, réaliser des ateliers d'habiletés sociales, travailler à instaurer un climat de bienveillance.
- 2- Cultiver la bienveillance

L'évaluation du plan de lutte de l'école **de la Croisée-des-Champs** a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 18 juin 2018. No de résolution : C.É.-038-1718-47

Proposée par : [Guylaine Richard](#)